

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 juin 2023

VISANT À FACILITER LA MISE EN OEUVRE DES OBJECTIFS DE « ZÉRO
ARTIFICIALISATION NETTE » AU COEUR DES TERRITOIRES - (N° 958)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CE438

présenté par
M. Marchive, rapporteur

ARTICLE 7

À l'alinéa 6, substituer aux mots :

« devant être respectée »,

le mot :

« définie ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.